

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Lors d'une séance du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, mardi le 27 juin 2017 à 19h, par ajournement de la séance du 5 juin, à laquelle est présente madame Lise Lévesque, conseillère et sont présents messieurs Ghislain Michaud, Bruno Paradis et Mathieu Gagné, conseillers, sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

L'absence de madame Nathalie Morissette est motivée.

L'absence de monsieur Yanick Ringuette est motivée.

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2017-157

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Mandat à Cain, Lamarre concernant la propriété du 84 rue Oscar-Fournier :**

Reporté à une séance ultérieure.

3. **Réparation de la clôture appartenant à monsieur Wilson Lévesque :**

2017-158

Suite à des dommages subis lors de travaux de déneigement au courant de l'hiver 2016/2017,

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de payer les frais de réparation de la clôture appartenant à monsieur Wilson Lévesque auprès de la compagnie Inter Clôture, et ce, au montant de 336,\$ plus taxes.

Adopté

4. **Divers :**

5. **Période de questions :**

6. **Levée de l'assemblée :**

Monsieur Ghislain Michaud propose la levée de l'assemblée à 19h13.

Fabien Boucher, maire

Yves Banville, directeur général, sec.trés.

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel-de-ville, mardi le 27 juin 2017 à 19h15 à laquelle est présente madame Lise Lévesque, conseillère et sont présents messieurs Ghislain Michaud, Bruno Paradis, Yanick Ringuette et Mathieu Gagné, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher maire.

L'absence de madame Nathalie Morissette est motivée.

Cette séance est convoquée par monsieur Yves Banville, directeur général et les sujets traités sont les suivants :

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 2016.
3. Achat de l'unité de service incendie, quote-part de la municipalité de Price.
4. Approbation des plans d'ingénierie pour le projet FEPTEU.
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

2017-159

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. Acceptation du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 2016 :

2017-160

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité du Village de Price.

Adopté.

2. Paiement de l'unité de service incendie :

2017-161

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que la quote-part du paiement de l'unité de service pour la municipalité de Price soit payé à partir du surplus du service incendie (montant de 34 867,\$) et aussi du surplus accumulé non-affecté de la municipalité de Price, pour un montant de 68 029,25\$.

Adopté.

3. Approbation des plans d'ingénierie pour le projet FEPTEU :

2017-162

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement d'approuver le dépôt des plans d'ingénierie pour le projet FEPTEU.

Adopté.

5. Période de questions :

6. Levée de l'assemblée :

Monsieur Mathieu Gagné propose la levée de l'assemblée à 19h48.

Fabien Boucher, maire

Yves Banville, directeur général, sec.trés.

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire

